



Litige entretien ventilation vmc avec promoteur et syndic

Par **Ouilleu**, le **27/07/2010** à **20:00**

Bonjour,

Nous avons été livré il y a 3 ans d'un appartement neuf (15 copropriétaires)

A ce jour aucune entreprise ne veut prendre en charge l'entretien de la ventilation de l'immeuble car trop dangereux d'accès.

Il est nécessaire d'installer des échelles d'accès (devis 5000 euros)

Nous nous somme retourné vers le promoteur qui ne veut prendre en charge ni participer aux frais car un expert est venu et en a déduit que le promoteur et l'architecte n'était pas mis en cause car pas d'anomalie constatés ni de pb de conformité

Nous somme très en collère et ne savons que faire, nous ne trouvons pas ca normal qu'il nous livre un batiment sans que personnes puisse faire l'entretien car accès trop dangereux (plusieurs réponses d'entreprise d'entretien négative)

Si tous est au norme alors qu'il nous trouvent une entreprise capable de faire l'entretien !!!, nous avons des courriers des entreprises qui refuse le contrat d'entretien car accès trop dangereux

Le syndic a t-il une responsabilité lorsqu'il a accepter la reception des parties communes ?

Que faut t-il faire ? ?

Merci pour votre aide